



## Risque de litige judiciaire lors d'un mariage

-----  
Par ChrisRedfield

Bonjour, mon cas est très très particulier; voilà, aujourd'hui samedi 10 mai, j'ai fait quelque chose d'assez irrespectueux lors d'un mariage de la fille d'un voisin qui sont de l'autre côté de ma maisonnette, organisé chez eux; ils étaient en train de manger sous un endroit aménagé (toiles blanches en plastiques dont on peut voir à l'extérieur, mais entièrement fermé, je précise) au niveau de leurs cour; une grille sépare nôtre cour de la nôtre. Bon, voilà le problème, souffrant de problème psychique assez grave dans mon cas et ayant parfois des hallucinations auditives malgré mon traitement, j'ai entendu depuis chez moi des convives depuis ma fenêtre crier des choses déplaisantes du genre ""un tel"(mon nom), vient danser!" en montant le son de leurs sono retentissante. sur le coup je me suis senti visé et j'ai été dehors (bref je passe les détails): j'ai fait la grosse erreur de balancer un petit caillou de rien du tout (0.7x0.7x0.7) à une 10aine de mètre vers leurs toile blanche, sans viser qui que ce soit en particulier mais car j'ai dû être dans un état second lié à ma maladie; voilà, je crains des représailles juridiques...

-----  
Par ChrisRedfield

Voilà, je ne sais pas si ça peut aller loin comme affaire; ce sont une famille Marocaine qui ont des amis et j'étais seul quand ça s'est passé (ils étaient plusieurs sous la toile, ils pleuvaient); mes parents qui étaient à l'intérieur sont au courant de ce qui s'est passé; j'ai été les voir plusieurs fois mais à la fin de soirée ils m'ont fait comprendre qu'ils avaient décidé de couper les ponts avec nous (chose compréhensible de leur part...) mais que le frère que je connais bien aller passer nous voir dans la semaine pour "discuter" de ce qui s'est passé et je pense qu'il veut me traîner en justice au vue de la querelle qui en a découlé avec les convives et la mariée qui était en face qui s'est dite choquée sur le moment (je précise bien qu'à part de la peur, il n'y a absolument rien eue, pas de dégât matériel ou humain, ni d'incivilité) et que lui et elle m'en "veulent" et ne veulent apparemment pas me pardonner. Bref, quel recours si cela ne tourne pas à l'amiable, peut-on décliner une attaque en justice aussi légère, ou suis-je obligé d'engager une procédure forcée?

-----  
Par ChrisRedfield

Enfin, je veux dire, si eux engage une procédure forcée puis-je tout simplement la refuser ou bien si non, y a-t-il un moyen simple de s'en défaire sans faire appel?

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Les voisins en question peuvent en effet déposer plainte pour le jet de ce caillou.

Si quelqu'un vous assigne en justice vous ne pouvez pas "décliner". C'est le principe d'une action judiciaire.

Et dans cette situation si vous finissez devant le juge ce ne sera pas une décision de vos voisins mais du procureur suite à l'enquête de police.

-----  
Par Henriri

Hello !

Chris attendez que le frère vienne "discuter". S'il vient effectivement, écoutez-le avec vos parents et présentez vos excuses pour le caillou que vous avez lancé sans chercher à le justifier.

Vous "pensez" que ces voisins vont porter plaine (même sans blessé ?), c'est loin d'être sûr.

A+

-----  
Par ChrisRedfield

Bonjour,

je pense que les choses sont en train de se tasser, en effet; mon père est passé les voir tout seul et le frère en question va venir discuter à l'amiable et je compte m'excuser à ce moment là.

J'ai de bonnes raisons de toute façon de me justifier en sachant que je n'étais pas dans mon état normal (crise psychotique passagère suite à un accès de colère délirante le matin, les faits se sont passés l'après-midi) suite à un changement de situation professionnel brutal(mise au chômage après plus de 7 ans de bons et loyaux services en télétravail) que je suis en train d'encaisser depuis quelques jours... Heureusement, je suis en train d'accepter ma situation peu à peu, et je pense que connaissant un peu les voisins, ils vont se remettre de cette petite mésaventure dont, c'est vrai, j'aurai pu m'abstenir le geste dans d'autres circonstances me concernant.

-----  
Par Henriri

(Chris, demandez qu'on excuse votre geste sans cherchez à le "justifier", mais vous pouvez juste dire que par ailleurs vous avez des soucis qui vous perturbent sans donner de détails)

-----  
Par Isadore

Vos voisins dont le mariage a été perturbé vont vouloir entendre que vous êtes désolé, il est probable que vos problèmes personnels ne les intéressent pas le moins du monde.

Évitez aussi de minimiser votre acte, on oarke quand même d'un teste qui pourrait vous valoir une garde-à- vue et une interdiction de résider dans le voisinage (ou un internement sous contrainte si l'irresponsabilité pénale est retenue).

Pour le reste tant mieux si l'affaire se tasse, essayez de voir votre médecin rapidement pour lui parler de vis problèmes. Il faut sans doute ajuster le traitement le temps que vous repreniez pied.

-----  
Par ChrisRedfield

Bonjour, la mésaventure d'il y a un petit moment c'est soldé par un dépôt de plainte chez les gendarmes auprès -probablement- de certains invités et de la mariée(?); dans tous les cas le maire en personne nous a appelé pour que nous éclaircissons cela par téléphone, je l'ai rappelé directement et a vite compris que je n'étais pas le problème dans le litige et que je devais par contre en informer mon psychiatre. En gros, ça c'est résolu à l'amiable de nôtre côté, par contre depuis lors les voisins ont définitivement coupés les ponts avec nous, en mettant à dos mes parents également (alors qu'ils n'ont strictement rien fait dans cette histoire); en gros, je n'ai rien contre les Marocains mais eux se montrent apparemment belliqueux, bornés, et ne cherchent pas à pardonner une faute même s'il n'y a rien eu au final. Bref, comme dit la chanson de Georges Brassens, quand on est \*on, on est \*on; nos voisins sont comme ça, il faudra qu'on fassent avec...

-----  
Par Isadore

Il est difficile de blâmer vos voisins de vouloir couper les ponts avec votre famille alors que leur fête de mariage a été perturbée par un jet de pierre.

Sans vouloir vous vexer, dans cette affaire vous n'êtes pas non plus très souple ni compréhensif. Il n'y a eu ni blessé ni dégâts, mais assurément un choc psychologique de voir un voisin jeter un projectile sans crier gare un jour de grande réjouissance.

Sur le plan juridique ils sont sans reproche. Votre responsabilité pénale peut être discutée mais civilement vous êtes le seul responsable.

-----  
Par ITERNITY1979

Bonsoir,

Ils peuvent déposer plainte? Pour un caillou, sans preuve, sans dégâts, la plainte sera classée sans suite?

J'ai été agressée avec ITT de 10 jours il y a 6 mois et là plainte n'est toujours pas traitée?

Vous pouvez dormir tranquille.

Par contre, excusez vous quand l'occasion se présentera.

Ines